

**PROGRAMME DE VEILLE 2021 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N°77 CONCERNANT KLEPIERRE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2021 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

✂

KLEPIERRE

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 17 JUIN 2021

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG
--

- **RESOLUTIONS 11 et 12 : Politiques de rémunération**

Analyse

Les politiques de rémunération du Président du directoire et des membres de directoire, présentées au vote des actionnaires intègre l'éventualité d'un maintien du bénéfice des actions gratuites au-delà de la cessation de ses fonctions ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
2-3 paragraphe 2-3-4

L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.

- RESOLUTION 22 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,9% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
1-3 paragraphe 1-2 b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- RESOLUTION 23 : Option de sur allocation (green-shoe)

Analyse

La résolution 23 permet de répondre à des demandes additionnelles de participation aux augmentations de capital qui ne respectent pas elles-mêmes les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
1-3 paragraphe 1-2 b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de KLEPIERRE

Le conseil d'administration de KLEPIERRE comportera, à l'issue de l'assemblée générale 55,5% de membres libres d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où la résolution correspondante serait acceptée).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	David Simon	Président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	59	US	9	2024	1	1			
	Rose-Marie Van Lerberghe	Vice-Président	Libre d'intérêts	88%	F	74	FR	9	2022	0	3		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Steven Fivel	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	88%	M	60	US	9	2024	1	1		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Robert Fowlds	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	59	UK	3	2024	0	3			
	Stanley Shashoua	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	50	US	6	2023	1	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	John Anthony Carrafiell		Libre d'intérêts	100%	M	56	US	7	2024	0	2	P		
	Béatrice de Clermont-Tonnerre		Libre d'intérêts	75%	F	47	FR	5	2022	0	3	M		
	Catherine Simoni		Libre d'intérêts	100%	F	56	FR	9	2023	0	1		P	P
	Florence von Erb		Libre d'intérêts	100%	F	61	FR	5	2023	0	2	M		

2. Spécificités

- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection
- Actionnariat salarié inférieur à 1% du capital.
- Taux d'assiduité inférieur à 80% pour un membre du conseil d'administration.

✂

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET